

Un projet ambitieux et de belles intentions...

Philippe Van de Maele, directeur général de l'ANRU était hier en visite dans les quartiers de Valdegour et Chemin Bas d'Avignon

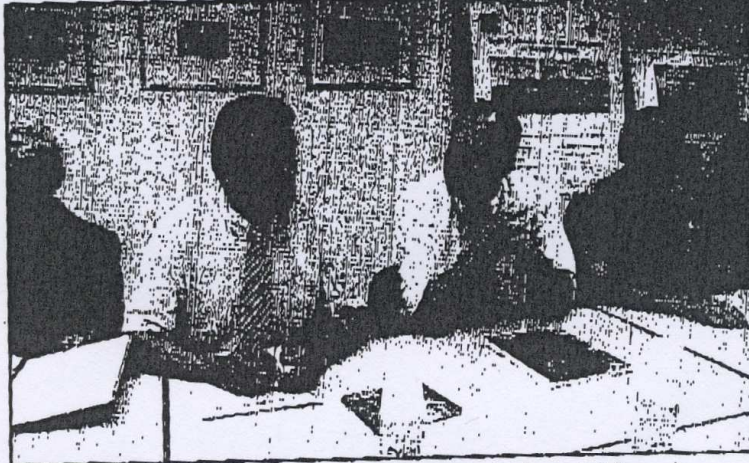
Le 20 juillet dernier, le directeur général de l'ANRU (Agence nationale pour le renouvellement urbain), Philippe Van de Maele était à Nîmes pour signer la convention qui officialise le lancement du projet ambitieux de renouvellement urbain de trois quartiers de l'agglomération nîmoise (Chemin Bas d'Avignon, Valdegour et Cité Sabatot à Saint Gilles).

Le même directeur général était hier en visite dans les deux quartiers nîmois pour se rendre compte de l'avancement des travaux du plan pilote par Nîmes Métropole. Rappelons que l'Etat par le biais de l'ANRU finance le plan de l'agglomération nîmoise à hauteur de 30 %.

L'occasion pour Jean Paul Fournier, président de l'agglomération et Christiane Courtin, membre du bureau déléguée à la rénovation urbaine de présenter deux des dispositifs engagés.

Le premier concerne l'implantation d'une pépinière d'entreprises au sein de Valdegour. Le territoire de Nîmes Métropole en compte déjà 4, ces pépinières ont montré leur efficacité et s'inscrivent dans le développement économique du territoire.

Le deuxième dispositif touche au relogement des familles dont les logements devront être détruits et reconstruits. Comme indiqués dans la convention avec l'Etat, ces relogements doivent faire l'objet d'un suivi social particulier. Pour se faire, l'agglomération



Le directeur général de l'ANRU aux côtés du président de l'Agglomération (Photo François RICHARD)

adoptera avant la fin de l'année, une charte de relogement. Charte qui comprend plusieurs règles dont la mutualisation des offres de lo-

gement, le principe d'équivalence pour le locataire et le principe de mixité sociale. Charte largement inspirée du travail déjà réalisé par le

Centre commercial du Carré Saint Dominique

C'est un architecte italien qui aura en charge la restructuration du centre commercial. Le projet sera présenté à la fin du mois d'octobre aux commerçants du carré Saint Dominique. Le coût de l'opération est estimé à 4 300 000 euros et l'ANRU devrait en financer 42 %.

En complément de la restructuration, il est prévu sur l'emplacement de l'immeuble de la rue Hélène Boucher, un immeuble de

19 logements privés qui serait propriété de la Caisse des dépôts et de consignation. Au rez de chaussée de cet immeuble il est envisagé une partie activités et services où la Poste et le bureau de tabac, situés avenue Bir Hakeim, pourraient s'installer. Car les locaux actuels pourraient être appelés à démolition dans le cadre du tracé de TCSP (Transport en commun en site propre).

bailleur social Habitat du Gard à Valdegour ou au Chemin Bas.

Quant au volet emploi qui est une des priorités du plan de rénovation, Philippe Van de Maele a rappelé aux élus qu'« il est inconcevable de rénover des quartiers et laisser des chômeurs regarder par la fenêtre ». A Valdegour 50 % des jeunes sont au chômage, la convention de l'ANRU exige que 10% des embauches, dans le bâtiment par exemple, soient réservés aux habitants des quartiers concernés.

Ceux-ci d'ailleurs étaient hélas très peu représentés lors de cette visite. Seuls étaient présents M. Youssefi, président de l'association de locataires du Chemin bas d'Avignon qui regrette le manque d'informations sur les projets en cours. Et M. Dabra, pharmacien dans le centre commercial de l'avenue de Lattre de Tassigny qui s'interroge sur les travaux de restructuration au Carré Saint Dominique (Voir ci dessous) : « Pourquoi avoir choisi de rénover le Carré Saint Dominique plutôt que celui où se trouve le marché et les écoles. C'est le plus vieux centre du quartier. On n'a pas été consultés et on a même l'impression de déranger ». En réponse, il lui sera indiqué que ce centre commercial sera inclus dans la deuxième phase du projet. Soit quand l'ambitieuse première phase sera livrée.

Nadia MESSAUDI